

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

*L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 23

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Services à la population : Maison de Services Au Public

Depuis 2008, le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte en maîtrise d'ouvrage un Relais de Services Publics à Saint-Chinian, dont la mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Les RSP ont été nommés Maison de Services Au Public début 2015.

En 2016, la Communauté de communes Sud Hérault a souhaité exercer cette compétence de façon pleine et entière sur l'ensemble de sa communauté, ce qui a motivé le déménagement de la MSAP de Saint-Chinian sur le territoire de Grand Orb le 4 janvier 2016.

Cette MSAP offre un service itinérant aux habitants du territoire de la Communauté de communes Grand Orb.

LA MSAP portée par le Pays assure toujours le rôle de coordination du réseau des six MSAP du territoire.

Le coût de cette animation s'élèvera à 29 000 € en 2016, pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat (FNADT) 14 500 €
- Conseil départemental de l'Hérault 4 000 €

avec un autofinancement de 10 500 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer, au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2016
034-253403554-20160401-2016_01_04_11-DE